



THÉORIE

- Importance des atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle
- Enjeux humains économiques
- Le concept de risque : notion de risque, danger et dommage
- Caractérisation de l'activité physique dans son travail
- Caractérisé les risques d'atteinte à la santé à travers des connaissances anatomique, physiologique et pathologique
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Notion d'aménagement dimensionnel des postes de travail

PRATIQUE

- Manutention d'objets inertes avec épreuve certificative
- Identification, évaluation et hiérarchisation
- Notion d'aménagement des postes de travail
- Recherche de pistes et de solutions
- Evaluation en présence, si possible, de la direction ou de l'encadrement

FICHE RÉCAPITULATIVE

Pré requis aucun

Objectifs Être capable d'être acteur de sa propre prévention

Public Visé tout salarié

Nombre de participants 12 personnes maximum

Durée 14 heures

Validation Certification INRS

Lieu de formation Dans nos locaux

RÈGLEMENTATION

- Article 4121-1 du code du travail qui demande à tout employeur de prendre soin de la santé physique et psychique de tous ses salariés en menant des actions de formation